

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Délibération n°2020.CA.70

Intitulé et descriptif de l'objet :

Validation du principe de l'envoi par M. L'Administrateur provisoire d'un courrier à l'attention du président du CESER BFC lui notifiant le déséquilibre syndical que provoque son choix de désignation d'une représentante syndicale de l'UNSA au sein de l'instance.

Délibération présentée sur proposition d'un membre en séance et adoptée simultanément :

Pour décision

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts, modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015, notamment son article 10 5° b),

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 9 novembre 2020 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration de l'établissement organisées du 2 au 6 novembre 2020,

Considérant que le conseil d'administration a été réuni en formation « restreinte » aux seuls membres élus, le 19 novembre 2020.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">Effectif statutaire : 24 <i>(formation restreinte aux seuls élus)</i>Membres en exercice : 24 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>Quorum : 13Membres présents : 24Membres représentés : 0 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>Total : 24	<ul style="list-style-type: none">Refus de vote : 0Abstention(s) : 0Votants : 24 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>Suffrages exprimés : 24 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>Pour : 24Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 19 novembre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Dominique GREVEY



